

Perspectives

N°22/193 – 14 juin 2022

ROYAUME-UNI – Boris Johnson sauve son poste, mais demeure fragilisé

Le Premier ministre britannique Boris Johnson a survécu à un vote de confiance surprise au sein du Parti conservateur lundi 6 juin. Il en sort toutefois fortement affaibli. Le résultat des votes (211 « pour », 148 « contre ») signifie que plus de 40% des députés de son camp ne souhaitent plus qu'il reste à la tête du parti.

Il semblerait que le nombre de députés nécessaire pour qu'un vote de confiance puisse avoir lieu (15% des députés conservateurs au minimum, soit 54) a été atteint dimanche dernier. Alors qu'il participait au dernier jour des festivités du jubilé de platine de la reine Elisabeth, Boris Johnson a été informé que sous 24 heures il allait devoir face à un vote crucial pour sa survie au poste de Premier ministre.

Les animosités entre le Premier ministre et les députés de son parti faisaient la une des journaux depuis le scandale du « *Partygate* » (rassemblements festifs pendant les confinements Covid) et ont connu une escalade au cours des dernières semaines. La crise s'est fortement aggravée après les élections locales de début mai lors desquelles le Parti conservateur a essuyé de lourdes défaites. Les *Tories* ont alors perdu environ 400 sièges au conseil, cédant le contrôle de fiefs historiques au Parti travailliste.

Le parti est également très divisé autour de la politique budgétaire, de nombreux députés conservateurs militant en faveur de baisses de taxes et d'impôts afin d'atténuer la chute du niveau de vie. Or, les programmes budgétaires successifs de Rishi Sunak, Chancelier de l'Échiquier depuis février 2020, n'ont fait qu'augmenter la pression fiscale en annonçant des hausses d'impôts très peu appréciées par les *Tories*, notamment la hausse des contributions sociales en avril 2022, la hausse du taux d'imposition des sociétés prévue pour avril 2023, la nouvelle taxe prenant effet également en avril 2023 pour financer les secteurs de la santé et de l'aide à la personne, et plus récemment la taxe exceptionnelle sur les sociétés pétrolières et gazières. En conséquence, le poids fiscal (mesuré par les recettes fiscales en pourcentage du PIB) devrait atteindre un niveau record depuis 1948, selon les prévisions de l'OBR.

En théorie, la Constitution protège le Premier ministre d'un autre vote de confiance dans les douze prochains mois mais, en pratique, il peut être forcé de démissionner avant. En décembre 2018, lorsque Theresa May, Premier ministre de l'époque, avait gagné un vote de confiance de son parti, c'était avec 200 votes contre 117, soit une victoire (63%) légèrement plus importante que celle obtenue par Boris Johnson lundi soir (59%). Sa position était cependant fortement ébranlée et, dans un contexte très difficile de négociations d'un accord de sortie sur le *Brexit* avec l'UE, Theresa May avait été obligée de démissionner six mois plus tard, après un résultat défavorable aux élections européennes.

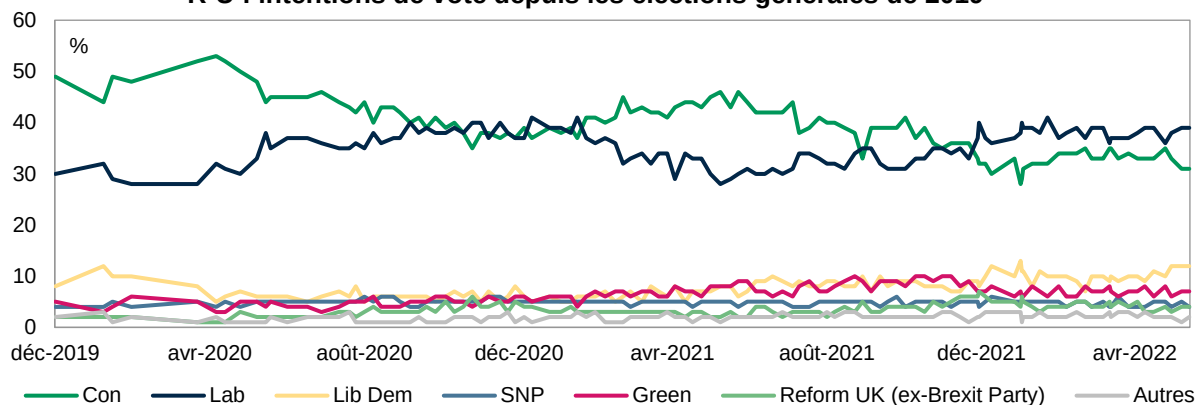
À très court terme, Boris Johnson fera face à un défi supplémentaire de taille. Deux élections partielles cruciales se tiendront le 23 juin – l'une qui va mettre à l'épreuve le soutien traditionnel des conservateurs (Tiverton et Honiton, un fief dit du « mur bleu ») et l'autre qui testera le nouveau vote conservateur (Wakefield, dans le « mur rouge »). Les deux sièges sont visés respectivement par les libéraux démocrates et les travaillistes. Perdre les deux serait un coup supplémentaire pour le parti. Des articles de presse suggèrent que Boris Johnson effectuera un remaniement du cabinet ministériel pour récompenser ceux qui l'ont soutenu et renforcer sa position.

Si sa position continue de vaciller en revanche, ce qui semble très probable, Boris Johnson pourrait démissionner de son poste de *leader* du parti conservateur, ce qui ouvrirait une procédure de course au *leadership* du parti. La ministre des Affaires étrangères, Liz Truss, semble être favorite, suivie par Jeremy Hunt, ex-ministre des Affaires étrangères et ex-ministre de la Santé.

Boris Johnson pourrait aussi convoquer des élections générales anticipées. Cela est devenu plus facile depuis que le *Fixed Term Parliament Act* (FTPA) a été aboli en mars cette année. Pour rappel, le FTPA fixait à cinq ans la période entre deux élections générales et limitait fortement la possibilité d'élections anticipées. Selon cette loi, les prochaines élections devraient avoir lieu le 2 mai 2024 (soit le premier jeudi du mois de mai de la cinquième année qui suit les élections générales précédentes), mais son abolition rétablit les prérogatives précédentes du Premier ministre de dissoudre le Parlement quand il le souhaite, en soumettant une demande à la Couronne. Un tel choix semble peu probable pour l'instant étant donné que les sondages donnent gagnant le parti de l'opposition en cas de nouvelles élections. La popularité des *Tories* s'est fortement érodée durant l'année 2021. Elle reste proche de ses plus bas atteints fin 2021/début 2022 (à 31% contre 39% pour le Labour, selon YouGov).

Des changements de politique intérieure favorables au pouvoir d'achat des ménages (prévu en chute de près de 2% cette année, selon la BoE) pourraient permettre aux *Tories* de redorer leur image auprès du peuple. Pour ce faire, plusieurs ministres plaident pour des baisses d'impôts. L'allocution de Boris Johnson et de Rishi Sunak prévue cette semaine sur l'économie pourrait être l'occasion de basculer dans cette direction, mais il semble que l'accent sera plutôt mis sur les entreprises et l'investissement. Des mesures en faveur de davantage de dérégulation et une réforme de la taxation des sociétés semblent dans le radar, le gouvernement ayant pour objectif de stimuler la croissance, l'innovation et l'investissement.

R-U : intentions de vote depuis les élections générales de 2019



Source : YouGov

Article publié le 10 juin 2022 dans notre hebdomadaire [Monde – L'actualité de la semaine](#)

Consultez nos dernières parutions en accès libre sur Internet :

Date	Titre	Thème
13/06/2022	<u>Parole de banques centrales – BCE : normaliser en des temps anormaux et gérer une inflation ingérable, une tâche ardue</u>	Union européenne
10/06/2022	<u>Monde – L'actualité de la semaine</u>	Monde
09/06/2022	<u>Union européenne : après le pétrole, le gaz ? Comment faire face ?</u>	Union européenne
08/06/2022	<u>Zone euro – L'activité résiste bien en dépit de l'inflation !</u>	Zone euro
07/06/2022	<u>Colombie – Surprise politique, croissance et inflation résistantes</u>	Amérique latine
03/06/2022	<u>Monde – L'actualité de la semaine</u>	Monde
03/06/2022	<u>Et du côté de la bataille des idées ? Qui gagnera la guerre mondiale ?</u>	Monde
30/05/2022	<u>Allemagne – Conjoncture : PIB au T1-2022</u>	Europe
25/05/2022	<u>Centrafrique – L'adoption du Bitcoin, une décision qui interroge</u>	Afrique sub-saharienne
24/05/2022	<u>Asie – Chine, Hong Kong : le coût du zéro Covid</u>	Asie
20/05/2022	<u>Monde – L'actualité de la semaine</u>	Monde
20/05/2022	<u>Italie – Scénario 2022-2023 : face au conflit en Ukraine</u>	Italie
19/05/2022	<u>Algérie – Des améliorations économiques certaines, mais plus d'inflation</u>	Afrique du Nord
19/05/2022	<u>Europe – Le 9 mai de l'Europe, un moment géopolitique ?</u>	Europe
19/05/2022	<u>Géo-économie et investissements directs : la puissance auto-réalisatrice des anticipations</u>	Géopolitique
18/05/2022	<u>Philippines – Un peuple qui oublie son passé se condamne à le revivre</u>	Asie du Sud-Est
16/05/2022	<u>Espagne – L'industrie résiste, sous pression</u>	Espagne
13/05/2022	<u>Monde – L'actualité de la semaine</u>	Monde
11/05/2022	<u>Afrique du Sud – Les indices PMI témoignent des difficultés du mois d'avril</u>	Afrique du Sud
10/05/2022	<u>Zone euro – Production industrielle et ventes au détail en repli en mars</u>	Zone euro

Crédit Agricole S.A. — Direction des Études Économiques

12 place des États-Unis – 92127 Montrouge Cedex

Directeur de la Publication : Isabelle Job-Bazille

Rédacteur en chef : Armelle Sarda

Documentation : Dominique Petit – **Statistiques :** Robin Mourier, Alexis Mayer

Secrétariat de rédaction : Fabienne Pesty

Contact : publication.eco@credit-agricole-sa.fr

Consultez les Études Économiques et abonnez-vous gratuitement à nos publications sur :

Internet : <https://etudes-economiques.credit-agricole.com/>

iPad : application **Etudes ECO** disponible sur App store

Android : application **Etudes ECO** disponible sur Google Play

Cette publication reflète l'opinion de Crédit Agricole S.A. à la date de sa publication, sauf mention contraire (contributeurs extérieurs). Cette opinion est susceptible d'être modifiée à tout moment sans notification. Elle est réalisée à titre purement informatif. Ni l'information contenue, ni les analyses qui y sont exprimées ne constituent en aucune façon une offre de vente ou une sollicitation commerciale et ne sauraient engager la responsabilité du Crédit Agricole S.A. ou de l'une de ses filiales ou d'une Caisse Régionale. Crédit Agricole S.A. ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité de ces opinions comme des sources d'informations à partir desquelles elles ont été obtenues, bien que ces sources d'informations soient réputées fiables. Ni Crédit Agricole S.A., ni une de ses filiales ou une Caisse Régionale, ne sauraient donc engager sa responsabilité au titre de la divulgation ou de l'utilisation des informations contenues dans cette publication.